

Une association loi 1901 d'intérêt général créée par la CORREF en mars 2024

CORREF&COMPAGNIE

Accompagner & Mutualiser

NOS OBJECTIFS



**Mutualiser
les bonnes pratiques
et les ressources**

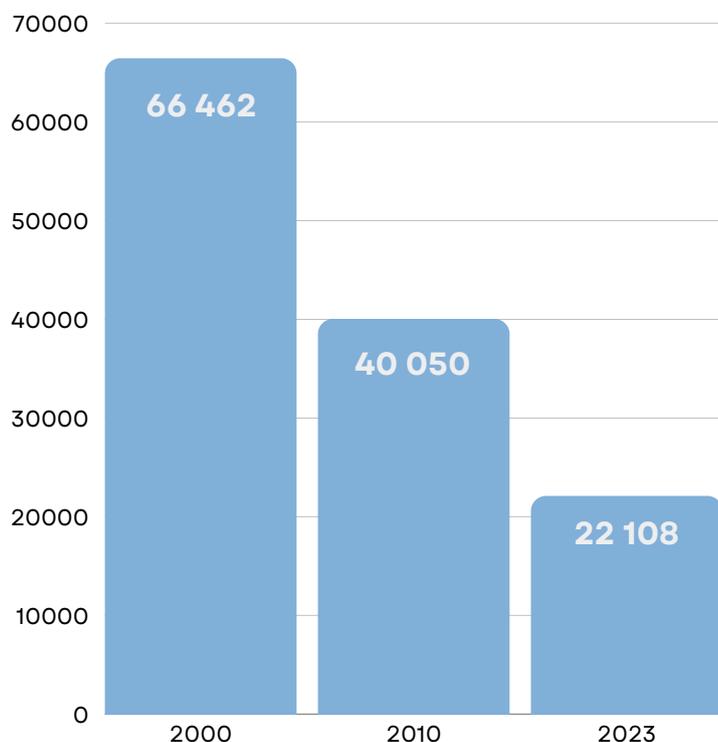


**Construire avec chaque institut
des solutions pratiques avec
des compétences éprouvées**

**Au bénéfice des personnes engagées dans la vie religieuse,
en particulier lorsque l'institut dont elles sont membres
est fragile ou en fin de vie.**

**En se mettant à la disposition des instituts pour planifier,
organiser et proposer des services, de manière à ce qu'ils
puissent assurer l'accompagnement de leurs membres
jusqu'à la fin.**

L'ACCOMPAGNEMENT DES INSTITUTS RELIGIEUX EN FRAGILITÉ ET DE LEURS MEMBRES



Entre 2000 et 2023, on observe une forte diminution du nombre de religieux et religieuses des instituts membres de la CORREF, de 66 000 à 22 000, soit une réduction de 2/3 des effectifs.



Les signaux qui doivent alerter

Une communauté qui vieillit

- Un âge médian élevé (75 ans et plus)
- Une réduction importante du nombre de membres depuis 20 ans
- Pas de nouvelles entrées depuis 15 ans
- Pour les membres, la fatigue et les soucis de santé deviennent plus récurrents, les changements sont plus difficiles à vivre

Des difficultés de gouvernance

- Les personnes-clés de l'institut perdent leur énergie ou leur désir d'exercer des fonctions d'autorité mais personne n'est là pour les remplacer
- Difficulté de trouver un(e) supérieur(e), des membres du Conseil général ou provincial, un(e) économiste

NOTRE PROPOSITION



**Susciter
la prise de conscience**



**Faire un état des lieux
complet de chaque institut
(gouvernance, immobilier,
œuvres, économat, finances)**



**Mettre en place
des services avec
des professionnels
qualifiés**



**Encourager la
mutualisation entre
instituts
(comptabilité,
économat...)**



**Prendre soin
des religieux et religieuses
jusqu'à la fin**



**Prendre en compte
la dimension
ecclésiale**

**Pour construire ensemble des solutions
sur mesure et adaptées à chaque institut,
il faut se rencontrer, échanger,
comprendre les besoins,
et se faire aider de professionnels laïcs.**

COMMENT AIDER LES INSTITUTS EN FRAGILITÉ VIA CORREF & COMPAGNIE ?

En faisant un don – occasionnel ou régulier :

Par chèque : à l'ordre de Corref et Compagnie, à envoyer
3 rue Duguay-Trouin, 75006 Paris

Par virement : IBAN FR76 3000 3015 3800 0501 7063 841

En investissant dans le fonds de partage

« Sicav Porteurs d'espérance »

au bénéfice de Corref & Compagnie.

Code ISIN FR001400SVU5

À VOTRE ÉCOUTE, À VOTRE SERVICE



**Sr Véronique
Margron**

Présidente de la CORREF
Présidente de CORREF & COMPAGNIE



**Sr Anne
Chapell**

Vice-Présidente de la CORREF
Membre du bureau
de CORREF & COMPAGNIE



**Sr Catherine
Sesboüé**

Secrétaire Générale de la CORREF
Membre du bureau
de CORREF & COMPAGNIE



**Sr Catherine
Hoymans**

Expert CORREF &
COMPAGNIE



**Anne
de Richecour**

Directrice Générale
de CORREF & COMPAGNIE

CORREF & CIE bénéficie également de l'engagement
de 14 bénévoles (juriste, notaire, expert comptable, économiste...) qui mettent
leurs compétences au service des congrégations.



www.correfetcompagnie.fr

correfetcompagnie@corref.fr

3 rue Duguay-Trouin, 75006 Paris